CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E183045** **VALABLE JUSQU'AU** **01/02/2027**

ÉDITÉ LE 15/12/2025

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 24/10/2019

Forme juridique : SARL

Capital : 5 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC THIONVILLE 2019 B 396

Siret : 878 559 368 00039

Code NACE : 4332C

Numéro caisse de congés payés : 5002729-1

Assurance Responsabilité Travaux :
ALLIANZ IARD 61057211

Assurance Responsabilité Civile :
ALLIANZ IARD 61057211

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/10/2025

Raison sociale : SN KARM AGENCEMENT

Sigle : SN KARM AGENCEMENT

09 RUE VALENTIN BOUSCH
ZAC TECHNOPOLE 2
57070 METZ

Téléphone : 0387626215 **Fax :**

Portable : 0771280007

Responsabilité légale :
SALVINO PATRICK GÉRANT

Site Internet : http://www.sn-karmagencement.fr

E-mail : accueil@karm-agencement.fr

Effectif moyen : 34 **Tranche de classification :** EFF3 **Chiffre d'affaires H.T. :** 5 381 931 **Tranche de classification :** CA6

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
4711	Produits verriers (Technicité courante)	34	03/10/2024
9112	Agencement (Technicité confirmée)	34	03/10/2024
	Nombre total de qualifications : 2		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.

Version 01-2025